

## Convention UCW-Sabam

La présente convention vise à réduire les formalités à remplir par les compagnies membres de l'Union Culturelle Wallonne (U.C.W), en vue de l'utilisation du répertoire théâtral de la SABAM et ceci dès la rentrée de la saison 2008-2009.

Ainsi cette convention se traduit par une collaboration plus étroite entre les deux partenaires.

### **1. Centralisation des demandes d'autorisation par la fédération.**

Pour toute représentation théâtrale d'une oeuvre relevant du répertoire de la SABAM et à partir du 1er septembre 2008, les compagnies membres de l'U.C.W. adressent directement leur demande au secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne, rue Général de Gaulle 71 4020 Liège.

### **2. Modalités pratiques**

L'U.C.W. transmettra à la SABAM les demandes d'autorisations vérifiées émanant de ses compagnies membres au moyen d'un formulaire propre pour autant que les informations requises y figurent (titre, auteurs/adaptateurs, organisateur, dates, lieu, prix des entées, ... voir '[Demande autorisation SABAM](#)')

Seules les demandes ayant été contrôlées par l'U.C.W. seront prises en considération.

### **3. Tarification**

Sous réserve de conditions supérieures exigées par les auteurs et pour autant que la demande d'autorisation de la compagnie soit introduite au moins quatre semaines avant la ou les représentations, la compagnie fédérée bénéficie d'un tarif préférentiel repris dans '[Tarif 202 – Théâtre Amateur](#)'

La SABAM-siège adressera à la Compagnie l'autorisation et un formulaire de déclaration de recettes et par la suite la facture après réception du relevé des recettes.

### **4. Durée de la convention**

La présente convention est valable à partir du 1er septembre 2008 pour une année avec reconduction tacite. Il ne peut être mis fin à la convention que moyennant préavis par lettre recommandée, au plus tard trois mois avant l'échéance annuelle. La convention fera l'objet d'une évaluation au mois d'avril de chaque année.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 2008,

Paul Lefin  
Président U.C.W

Jacques Lion  
Directeur Général SABAM